



## FORMATION SPÉCIFIQUE EN SANTÉ AU TRAVAIL DES IST



### OBJECTIF :

- Donner à l'infirmier(ère) de santé au travail les compétences nécessaires pour exercer ses missions, conformément aux dispositions réglementaires.



### DURÉE :

- 346,00 heures.



### PUBLIC VISÉ :

- Infirmier(ère) de santé au travail



### PRÉ-REQUIS :

- Avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS



### CONTENU :

- La connaissance du monde du travail et de l'entreprise
- L'action collective de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé sur le lieu de travail et l'accompagnement des employeurs et des entreprises
- Le suivi individuel de l'état de santé des salariés, incluant la traçabilité des expositions et la veille sanitaire et épidémiologique
- La prévention de la désinsertion professionnelle
- L'exercice infirmier dans le cadre des équipes pluridisciplinaires des services de prévention et de santé au travail et la collaboration avec les personnes et organismes mentionnés aux 3e et 4e alinéas du I de l'article L. 4644-1.



### MODALITÉS DE RÉALISATION :

- Modalité : Mixte.
- Pédagogie inductive, démonstrative, active
- Exposés, Études de cas, temps d'échanges entre professionnels, mises en situations, e-learning
- La formation s'organise sur une période de deux ans, sous forme de regroupement de deux à quatre jours par mois
- Un allègement de formation est possible en fonction de l'expérience et des formations antérieures (*nous contacter pour recevoir le dossier d'allègement*)
- Salle de cours dédiée à la formation, ordinateur et vidéoprojecteur
- Plateforme LMS pour les parties en e-learning
- Un support pédagogique est remis aux participants lors de la formation
- Mise à disposition en ligne de supports pédagogiques à la suite de la formation



### ÉVALUATION :

- Feuilles d'émargements
- Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation
- Un questionnaire d'évaluation de satisfaction sera remis à chaque participant et permettra de recueillir leur opinion et leur ressenti sur la formation
- Des épreuves de validation devant un jury sanctionnent cette formation (Questions orales et/ou écrites, mises en situation, rédaction d'un travail écrit et soutenance)